COMMUNE DE CREVOUX
Département des Hautes-Alpes

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	07
Votants	11
Date de la convocation	
17 septembre 2026	

Le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Audrey LEJEUNE, Maire.

Présents : LEJEUNE Audrey, CEARD Ghislaine, VERCHERE Yves, CHASTAN Aurélie, PASCAL Stéphane, PONS Françoise, WANGERMEE Paul

Excusés : Patrick GRAND'EURY (pouvoir donné à Audrey LEJEUNE), Eve LE BERRE (pouvoir donné à Aurélie CHASTAN), Georges PONS (pouvoir donné à Françoise PONS), Anaïs PASCAL (pouvoir donné à Paul WANGERMEE)

Secrétaire de séance : Aurélie CHASTAN

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibérations n° 2026-54 à 2026-57	7	11

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et soumet à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2026.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 août 2026. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Objet : N°2026-54 – Acquisition d'une dameuse pour le domaine nordique – Attribution du marché

Madame le Maire rappelle que la consultation relative à l'acquisition d'une dameuse s'est déroulée du 18 août au 17 septembre 2026. Deux offres ont été reçues. La commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre 2026, a retenu l'offre de PRINOTH France SAS pour un montant de 262 649 € HT, comprenant la reprise de l'ancienne dameuse pour 6 200 € HT, soit un montant net de 256 449 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil municipal prend acte du choix de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer le marché et les pièces nécessaires à son exécution.

Vote : adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Objet : N°2026-55 – Délégation de pouvoirs donnés au maire – Retrait de la délibération n°2026-40 et adoption d'une nouvelle délégation

Madame le Maire rappelle que la préfecture des Hautes-Alpes, par courrier du 14 août 2026, a demandé que certaines délégations consenties par la délibération n°2026-40 du 8 juillet 2026 soient précisées ou encadrées.

Le Conseil municipal retire la délibération n°2026-40 et adopte une nouvelle délégation de pouvoirs au maire pour la durée du mandat, dans les conditions et limites détaillées dans la délibération n°2026-55. Les précisions portent notamment sur les emprunts, les actions en justice, le droit de préemption commercial, les demandes d'autorisations d'urbanisme, les admissions en non-valeur et les mandats spéciaux. Madame le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre.

Vote : adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Objet : N°2026-56 – Convention de servitudes ENEDIS – Réitération par acte authentique et autorisation de signature

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé, par délibération n°2024-58 du 13 novembre 2024, une convention de servitudes avec ENEDIS concernant la parcelle communale cadastrée section A n°110. Afin de permettre la publication de cette servitude au service de la publicité foncière, la convention doit désormais être réitérée par acte authentique.

Le Conseil municipal confirme son approbation de la convention et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que les documents nécessaires à cette formalité.

Vote : adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Objet : N°2026-57 – Solidarité en faveur des communes sinistrées

À la suite des incendies ayant touché plusieurs communes françaises, Madame le Maire présente l'appel à la solidarité lancé par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Le Conseil municipal décide d'attribuer un don de 200 € (deux cents euros) à « AMF Aides sinistrés » et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à son versement.

Vote : adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Rapport au Conseil Municipal – Décisions du Maire prises par délégation

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties :

Date	Nature	Objet / références	Décision
09/09/2026	Virement de crédits	Section d'investissement : opération 126 « Équipements de la mairie » / opération 85 « Cabanes pastorales »	Ouverture de 3 327,49 € sur l'opération 126 et réduction du même montant sur l'opération 85
10/08/2026 (réception DIA)	Droit de préemption	Section A – parcelles n° 495 et 493	Renonciation à l'exercice du droit de préemption transmise le 10 septembre 2026
24/07/2026 (réception DIA)	Droit de préemption	Section E – parcelles n° 1164, 1165, 1173, 1184, 1185, 1047, 1581, 1745, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207 et 1210	Renonciation à l'exercice du droit de préemption, transmise le 17 septembre 2026

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

Yves VERCHERE présente au Conseil municipal le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Il ressort du rapport que le service d'assainissement intercommunal présente globalement une situation satisfaisante, plusieurs investissements importants étant néanmoins à prévoir sur le territoire.

Concernant Crévoux, le rapport fait notamment apparaître une non-conformité de la station d'épuration de Praveyral, qui doit désormais faire l'objet de travaux de mise aux normes.

La station d'épuration de La Chalp, plus récente et d'une capacité d'environ 250 équivalents-habitants, fonctionne quant à elle correctement et ne présente pas, à ce jour, de besoin de travaux comparable.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration de Praveyral

Madame le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de mise aux normes de la station de Praveyral. La commune doit préciser les besoins futurs en équivalents-habitants, en intégrant les logements, les hébergements touristiques et les projets à venir. Les travaux sont envisagés à l'horizon 2030.

Ce travail de recensement permettra également de mieux identifier les meublés touristiques présents sur la commune et leurs capacités d'accueil, notamment dans le cadre des obligations de déclaration et du suivi de la taxe de séjour.

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance

Aurélie CHASTAN

Le Maire

MAIRIE DE CRÉVOUX (Hautes-

Audrey LEJEUNE